

# intermittents

n°28 à prix libre  ÉTÉ 2007

## Nous sommes nombreux nous en avons assez d'être plaints

Chômeurs, intermittents, intérimaires, vacataires, pigistes, rmistes, stagiaires, travailleurs pauvres, précaires, étudiants, nous savons compter et les chiffres sont têtus :

Nous vivons dans un pays riche où les politiques successives de l'emploi ont fait preuve de leur impuissance à améliorer notre sort.

L'ANPE compte 4,5 millions d'inscrits. Moins d'un chômeur sur deux est indemnisé. 1,1 millions de personnes perçoivent le RMI. Si l'on inclut les conjoints et les enfants, 3 millions de personnes en dépendent. Plus de 12 millions de salariés précaires ou à temps partiel ont un revenu mensuel inférieur à 843 euros.

Et pourtant, les discours de droite comme de gauche prétendent encore « réhabiliter le travail » par l'illusion du rétablissement du plein « emploi ». Aujourd'hui, 80 % des embauches se font en CDD, la flexibilité est la norme.

Le « plein emploi » est un mythe. Il n'a jamais été une donnée mais une représentation par rapport à une « norme » de l'emploi. Depuis 1999, en application de son projet de « refondation sociale », le Medef, avec la complicité de certains syndicats dont la CFDT, sape méthodiquement l'assurance-chômage, en accord avec ce que l'OCDE et les gouvernants appellent « activer les dépenses passives », et qui consiste à transformer le chômeur indemnisé en salarié précaire mal payé, assujéti aux employeurs habilités dans certains cas (RMA, CAE...), à percevoir directement les allocations.

Chômeurs, intermittents, intérimaires, vacataires, pigistes, rmistes, stagiaires, travailleurs pauvres, précaires, étudiants, nous savons lire.

Nous trouvons dans les recommandations de l'OCDE le paragraphe suivant :

« Les réformes structurelles qui commencent par générer des coûts avant de produire des avantages, peuvent se heurter à une opposition politique moindre si le poids du changement politique est supporté dans un premier temps par les chômeurs. En effet, ces derniers sont moins susceptibles que les employeurs ou les salariés en place de constituer une majorité politique capable de bloquer la réforme, dans la mesure où ils sont moins nombreux et souvent moins organisés ».

Pourquoi l'assurance-chômage a-t-elle été particulièrement visée ?

Parce qu'elle attribuait un revenu aux chômeurs.

Pourquoi le système de l'intermittence devait-il être démantelé ?

Parce qu'il offrait un modèle alternatif à la précarisation.

Au croisement du droit du travail et du système de protection sociale, il existait une zone d'exception où la flexibilité des emplois se combinait avec une certaine « sécurité » pour le salarié, garantissant des marges de liberté plus larges et une certaine mobilité choisie. Ainsi, jusqu'à la réforme de juin 2003, pour un bon nombre d'intermittents la flexibilité de l'emploi n'entraînait ni la précarisation, ni la pauperisation et ouvrait des espaces d'autonomie dans les diverses temporalités de la vie.

Le danger de l'attaque qui a été portée au régime spécifique des intermittents du spectacle ne vient pas du fait qu'elle se concentre sur le secteur culturel, mais bien qu'elle détruit un exemple de garantie de revenus, qui aurait pu s'élargir à toute situation de discontinuité de l'emploi, quel que soit le secteur d'activité.

L'ancienne couverture sociale des intermittents du spectacle fonctionnait selon un principe mutualiste de redistribution vers les plus faibles revenus. La réforme de 2003 voulue par les gestionnaires de l'Unedic (Medef et CFDT), a introduit un principe résolument inégalitaire de capitalisation des droits suivant lequel les plus employés et les mieux payés sont également les mieux indemnisés. C'est ainsi que les exclus du régime financent les allocations Assedic de « luxe » versées aux salariés à haut revenu. La réforme du 18 avril 2006 agréée le 2 avril 2007 vient conforter ce principe.

Aujourd'hui, par exemple, un salarié intermittent percevant en moyenne 12 000 euros de salaire mensuel peut se voir octroyer, par le nouveau système de capitalisation, environ 20 000 euros d'allocations Assedic réparties sur 243 jours. Ce type d'aberration n'était pas possible avant les réformes, qui se révèlent au final plus coûteuses. Mais le but clairement avoué par le rapport de la Cour des comptes et par le Medef ne se pose pas en termes de coût, mais de réduction des effectifs. « La question n'est pas le déficit, mais le nombre d'intermittents » déclarait ainsi tranquillement M. Gautier-Sauvagnac, négociateur du Medef à l'Unedic.

Chômeurs, intermittents, intérimaires, vacataires, pigistes, rmistes, stagiaires, travailleurs pauvres, précaires, étudiants, nous observons le fonctionnement politique qui s'installe :

Pour accélérer les radiations des chômeurs, tout un arsenal de dispositifs de contraintes à l'emploi et de contrôles est mis en place. On fabrique ainsi une nouvelle insécurité sociale, faite d'acceptation de n'importe quel emploi, de course aux cachets, de peur de se voir supprimer une allocation.

Quatre ans de lutte, d'actions, de rapports, de missions d'information, de réunions à l'Assemblée nationale et aux Ministères, de réflexions, d'expertises, de propositions sont balayés d'un revers de la main sans aucune discussion.

Avec le laboratoire de recherche Matisse-ISYS de l'Université Paris 1, nous avons mené une enquête sociologique sur l'intermittence. Les analyses et conclusions que nous en tirons dépassent largement le monde spécifique du spectacle. Les constats sont clairs : l'activité déborde largement le temps de travail effectué sous contrat.

Il est temps d'arrêter d'opposer de façon binaire emploi et chômage : le temps de non-emploi, considéré comme chômé est aussi sinon plus producteur de richesses que le temps en emploi. Il faut repenser les droits sociaux et le revenu au-delà de l'emploi et du chômage. L'assurance-chômage n'est pas un coût. C'est un investissement collectif.

Chômeurs, intermittents, intérimaires, vacataires, pigistes, rmistes, stagiaires, travailleurs pauvres, précaires, étudiants, nous exigeons la refonte l'assurance-chômage. Mais nous la voulons autrement que le Medef et la CFDT.

Le Nouveau Modèle d'indemnisation des salariés à l'emploi discontinu, élaboré par la Coordination des intermittents et précaires constitue un au-delà de l'indemnisation chômage, et se veut un modèle de garantie de la continuité du revenu en situation de discontinuité de l'emploi. Il répond à un double objectif : d'abord être adapté aux pratiques d'emploi et de travail des intermittents, ensuite assurer un revenu au moins égal au SMIC.

Construit sur un principe de mutualisation, le Nouveau Modèle intègre un plafond mensuel calculé sur la base de l'ensemble des revenus perçus dans le mois (salaires et indemnités). Il permet ainsi une redistribution en faveur de ceux qui perçoivent des salaires plus faibles et connaissent une plus grande discontinuité de l'emploi. Le Nouveau Modèle peut s'appliquer à tout travailleur à employeurs multiples, avec un taux de rémunération variable : c'est-à-dire pas exclusivement aux intermittents du spectacle mais à toutes les personnes en emploi discontinu.

Loin de tout corporatisme ou de défense de privilèges acquis, la philosophie du Nouveau Modèle s'appuie sur la continuité de revenu pour tous, conçue comme bien commun au même titre que le logement, la santé et l'éducation.



Super Précaire s'envole de la table des négociations de l'Unedic pour ouvrir les robinets à fric (lire pages 4 et 5)

Enfin, une refonte politique de l'Unedic s'impose, à commencer par la remise en cause radicale d'un paritarisme initié après la seconde guerre mondiale et aujourd'hui à bout de souffle. Les syndicats de salariés (CFDT, CGC, CFTC) qui ont osé signer les dernières réformes scandaleuses de l'assurance chômage élaborées par le Medef ne représentent aucun chômeur. Il est inconcevable que les premiers concernés, à savoir les chômeurs, les intermittents, les précaires, ne puissent pas discuter des réformes qui décident de leur vie. Il en est de même pour tous les syndicats non représentés à l'Unedic. On peut également s'interroger sur l'absence de l'État. Les 4 derniers ministres des affaires sociales et de l'emploi Martine Aubry, Elizabeth Guigou, François Fillon et Jean-Louis Borloo se sont pliés aux décisions du Medef, avouant ainsi leur totale impuissance ou leur parfait consentement. Il est fort à parier qu'il en sera de même pour Xavier Bertrand, assis aujourd'hui dans ce même fauteuil.

Le temps libre nécessite des supports sociaux. Il s'agit de replacer l'émancipation individuelle et collective au cœur de l'action politique.

Chômeurs, intermittents, intérimaires, vacataires, pigistes, rmistes, stagiaires, travailleurs pauvres, précaires, étudiants, nous ne voulons ni la pseudo loi de l'économie ni une politique compassionnelle.

Nous sommes nombreux, nous en avons assez d'être plaints.

**Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007  
L'AFT c'est terminé  
Le protocole est appliqué**

(lire page 2)

# Le protocole (agréé) du 2 avril 2007 en clair

Nous le disions, et la circulaire n° 2007-8 du 4 mai 2007 (téléchargeable sur le site [www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org)) le confirme : le protocole du 2 avril 2007, c'est le protocole 2003 en pire. La nouvelle règle du décalage dans le calcul du nombre de jours non indemnifiés, couplée à la nouvelle recherche de droits, aura des effets dévastateurs, et il sera préférable d'avoir des contrats groupés pour avoir une bonne allocation journalière.

## Les nouvelles règles :

507 heures en 304 jours (10 mois) ou 319 (10,5 mois) : sans aucun autre recours pour les nouveaux entrants. En cas de réouverture de droits uniquement : une règle de « rattrapage » a été instaurée pour ceux qui s'imaginent qu'il faut travailler plus pour gagner plus :

1) Pour une première admission

La règle est sans recours : 507 heures en 304 jours (annexe 8) ou en 319 jours (annexe 10). Encore heureux : on peut remonter en arrière de contrat en contrat.

2) Pour une réadmission

Même système : 507 heures en 304 ou 319 jours en revenant en arrière de contrat en contrat OU nouvelle règle : à partir du 11<sup>ème</sup> mois, il faut rajouter chaque mois :

- pour les techniciens 48 heures (50 heures à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008)

- pour les artistes 45 heures (48 heures à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008)

Dans ce cas on ne peut remonter en arrière qu'à partir du dernier ou de l'avant dernier contrat pour trouver les heures.

Or la règle du décalage a changé :

Le nombre de jours non indemnifiés (J) est égal à :

ANNEXE 8 :

J = NHT du mois divisé par 8 multiplié par 1,4 arrondi au nombre entier inférieur, soit :

1 journée de 8 heures : J = 8 / 8 x 1,4 = 1

2 journées de 8 heures : J = 16 / 8 x 1,4 = 2

5 journées de 8 heures : J = 40 / 8 x 1,4 = 7

10 journées de 8 heures : J = 80 / 8 x 1,4 = 14

20 journées de 8 heures : J = 160 / 8 x 1,4 = 28

ANNEXE 10 :

J = NHT du mois divisé par 10 multiplié par 1,3 arrondi au nombre entier inférieur, soit :

1 cachet de 12 heures : J = 12 / 10 x 1,3 = 1

2 journées de 12 heures : J = 24 / 10 x 1,3 = 3

5 journées de 12 heures : J = 60 / 10 x 1,3 = 7

10 journées de 12 heures : J = 120 / 10 x 1,3 = 15

20 journées de 12 heures : J = 240 / 10 x 1,3 = 31 (plafonné au nombre de jours du mois)

Le nombre de jours indemnifiés est égal au nombre de jours du mois moins le nombre de jours non indemnifiés.

## Faites vos comptes !

Si on ramène le décalage à la période globale d'indemnisation en annexe 8,

64 jours de 8 heures = 512 heures

J = 512 / 8 x 1,4 = 89 jours non indemnifiés.

Pour arriver à la fin de droits, il faut rajouter les 243 jours d'indemnisation :

Durée totale d'indemnisation : 89 + 243 = 332 jours (maximum car ça peut être moins si on considère le saucissonnage mensuel du décompte d'heures).

## Exemples concrets :

>>> M.A. technicien (annexe 8) totalise 507 heures. Quelle que soit la position de ces heures, il arrivera en fin de droits maximum au bout de 332 jours, soit 10 mois et 28 jours.

M.A. accepte deux contrats de 15 heures, soit 30 heures de plus (537 heures tout compris), dans les 28 jours restant avant sa fin de droits. La période d'épuisement de ses 243 jours augmente alors de : 30 / 8 x 1,4 = 5 jours, soit en tout : 332 + 5 = 337 jours.

Qu'on remonte en arrière à partir du dernier contrat ou de l'avant-dernier contrat, on tombe toujours sur une période supérieure à 304 jours, dans laquelle il faut un minimum de 557 heures en 2008 (555 en 2007) pour ouvrir des droits.

Encore heureux qu'on puisse remonter de contrat en contrat pour arriver à la période de 304 jours pendant laquelle il a totalisé 507 heures pour ouvrir des droits !

Et les heures « supplémentaires » sont perdues, à moins qu'on ne demande une réouverture de droits anticipée dès qu'on a 507 heures dans les temps... Et repartir à nouveau pour 243 jours à partir du lendemain du contrat qui a permis d'avoir les 507 heures...

>>> Pour M.B. artiste (annexe 10), les choses sont encore plus subtiles et affligeantes :

Théoriquement, un artiste a le droit d'effectuer 507 heures en 319 jours. Or avec 507 heures, la fin de droits arrive au maximum au bout de 309 jours, c'est-à-dire 10 jours de moins que la période de référence exigée !

Que se passe-t-il s'il n'a pas effectué les 507 heures dans ces 309 jours ?

Si on revient en arrière à partir de la date de fin du dernier contrat avant sa fin de droits, on tombe sur des heures déjà utilisées !!! M.B. est donc dans l'impossibilité d'ouvrir des droits.

S'il pense « profiter » des 10 jours supplémentaires auxquels il a droit, ce sera sans droits !

## Incitation à grouper les heures :

Les seuls qui vont réussir à ouvrir des droits dans ce système seront ceux qui auront réussi à grouper leurs jours de travail sur une période de 10 mois, ou si elle est inférieure, à la période qu'ils auront mis à « écouler » leurs 243 jours... au jour près, vu l'aléatoire du décalage mensuel.

Et pour ceux qui auront énormément travaillé...

Hormis certains techniciens qui auront cumulé 557 heures en 2008 (ou 555 en 2007 ce qui revient au même), ils écouleront leurs 243 jours de droits sur une durée bien en deçà de la période de référence exigée :

Annexe 8 :

Nombre d'heures	Écoulement des droits	Période exigée en 2008
557 h (ou 555 h)	97 + 243 = 340 jours (maxi)	335 jours
607 h	106 + 243 = 349 jours (maxi)	365 jours
657 h	114 + 243 = 357 jours (maxi)	395 jours
707 h	123 + 243 = 366 jours (maxi)	425 jours
...		

Annexe 10 :

Nombre d'heures	Écoulement des droits	Période exigée en 2008
531 h	69 + 243 = 312 jours (maxi)	335 jours
579 h	75 + 243 = 318 jours (maxi)	365 jours
627 h	81 + 243 = 324 jours (maxi)	395 jours
...		

Le fameux « rattrapage » sur 11, 12 ou 13 mois, etc... est un leurre.

## Travailler plus... pour gagner moins

L'allocation journalière (AJ) est fonction du nombre d'heures travaillées (NHT) et du salaire total sur la période de référence (de 10, 11 ou 12 mois). Elle comporte un élément de division subtil NH, qui est le nombre d'heures exigées sur la période de référence.

Exemple : si on effectue 507 heures sur 304 ou 319 jours, le nombre d'heures exigées sur la période de référence est de 507. Le diviseur est donc 507.

Si on « réussit » à cumuler les heures exigées sur une période supérieure, même si la période sur laquelle on les cumule est plus courte que nécessaire, le diviseur NH de l'AJ est quand même égal au nombre d'heures exigées sur la période maximum en question :

- Annexe 10 : sur une période de 320 à 335 jours : le diviseur de l'AJ est de 531

- Annexe 8 : sur une période de 305 à 335 jours : le diviseur est de 557.

- Annexe 10 : sur une période de 336 à 365 jours : le diviseur de l'AJ est de 579

- Annexe 8 : sur une période de 336 à 365 jours : le diviseur est de 607.

- etc...

L'AJ diminue si on effectue les heures requises sur une période plus grande que les 304 ou 319 jours de départ.

Ce sont donc (encore !!!) ceux qui auront ces heures groupées sur la période de référence la plus courte qui auront l'AJ maximum, à condition bien sûr de demander comme plus haut une réadmission. Et si leurs heures « supplémentaires » sont perdues, bah... elles serviront pour la prochaine ouverture de droits !

Au-delà de 12 000 euros de salaire total sur la période de référence ou de 600 heures travaillées, une revalorisation est supposée inciter à déclarer les heures travaillées, mais elle est tellement minime qu'elle sera inopérante :

- Au delà d'un NHT de 600 heures sur la période de référence, l'AJ n'augmente que d'UN SEUL EURO par tranche de 160 heures supplémentaires.

- Au delà d'un Salaire de Référence de 12 000 euros sur la période de référence, l'AJ n'augmente que d'UN SEUL EURO par tranche de 2 700 euros supplémentaires.

L'AJ globalement baisse de 5% (variation de plus ou moins 3 à 24% selon les cas), sauf pour les bas salaires en annexe 10, mais cette légère augmentation est largement annulée par la nouvelle règle du décalage.

Ne vous laissez pas bernier par la publicité mensongère :

## 507 heures en 12 mois c'est bien fini !!!

Renaud Donnedieu De Vabres avait affirmé (et Christine Albanel le répète comme un perroquet) :

« Le seuil d'affiliation de 507 heures sur 12 mois est maintenu » \*

La Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France vous invite à découvrir ce qui se cache derrière cette publicité relayée par l'ASSEDIC :

\* Jusqu'à fin 2007

507h sur 12 mois ouvrent des miettes de droits :

92 jours plafonnés à 45 euros.

C'est l' Allocation Transitoire (AT) financée par le gouvernement.

\* À partir du 1er janvier 2008

507h sur 12 mois ouvriront toujours des miettes de droits :

30 euros par jour pendant :

2 mois pour ceux qui ont moins de 5 ans d'ancienneté,

3 mois et qui peuvent être versés jusqu'à 2 fois dans une période de 5 ans, pour ceux qui ont entre 5 et 10 ans d'ancienneté, dès lors qu'ils ont été admis au bénéfice de l'ARE entre deux versements,

6 mois et qui peuvent être versés jusqu'à 3 fois, pour ceux qui ont plus de 10 ans d'ancienneté, dès lors qu'ils ont été admis au bénéfice de l'ARE entre 2 versements

N.B.: par ancienneté il faut comprendre, ancienneté d'indemnisation sans rupture de droits !

C'est l'Allocation de fin de droits (AFD) financée par le gouvernement.

\* Une largesse est cependant prévue

pour les arrêts maladie de plus de 3 mois ou remboursés à 100 % par la sécurité sociale, ou ceux qui ont donné 120 heures de cours (artistes ou techniciens) :

C'est l'Allocation de Professionnalisation et de Solidarité (APS) financée par le gouvernement.

Mais elle est versée à ceux qui comme en ARE ont 507 heures en 304 ou 319 jours.

# Les 4 de la Starac seront 34

**Suite à la prise de parole sur le plateau de la Star Academy le 18 octobre 2003, 4 intermittents inculpés comparaitront le 28 septembre prochain au Tribunal de Bobigny. Mais les 4 de la Starac ne seront pas tout seuls. Une trentaine de comparants volontaires ont obtenu d'être entendus pour les mêmes faits.**

Après quatre ans d'atermoiements la date du procès de « la Starac » a finalement été fixée au 28 septembre, à 13 h, au Tribunal de Bobigny.

Soyons-y nombreux pour soutenir les 4 inculpés de la Starac ainsi que les 30 comparants volontaires qui vont être entendus et qui diront à la barre : « nous aussi, on y était ! ».

Lors d'une première audience, en septembre 2006, la défense avait demandé le report du procès pour obtenir la jonction des différentes plaintes déposées par les intermittents blessés par les vigiles (l'un deux a eu la jambe fracturée). Malheureusement ces plaintes se sont conclues par un non-lieu.

Une satisfaction toutefois : les comparants volontaires seront bien appelés à la barre en début de séance. Leur avocat, M<sup>e</sup> Roux, aura la primeur des plaidoiries. Les 30 entendent demander à la justice de se prononcer sur leur participation à cette action, aux côtés des 4 prévenus. Comme les faucheurs volontaires également défendus par M<sup>e</sup> Roux, ils diront qu'on ne peut arbitrairement désigner 4 personnes coupables d'une action menée par plus d'une centaine de personnes.

Ils entendent aussi dénoncer la violence qu'ils ont subie, celle de la « réforme » de leur assurance-chômage et revendiquer la légitimité de leur action.

Comme le disait l'un des 4 inculpés : « cette comparution volontaire des 30 au TGI de Bobigny est une si belle chose qu'elle nous ferait presque oublier le reste ».

L'audience du 14 septembre 2006 a suscité un bel élan de mobilisation et de solidarité. C'est grâce à cette mobilisation que la justice n'a pas déjà tranché, comme elle le fait souvent promptement pour réprimer les mouvements sociaux.

Le 28 septembre prochain, au Tribunal de Bobigny, nous devons amplifier ce soutien pour obtenir la relaxe des 4 de la Starac et des 30 comparants volontaires.

Signez la pétition de soutien sur [www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org) ou écrivez à [sfa.idf@sfa-cgt.fr](mailto:sfa.idf@sfa-cgt.fr)

Se défendre a un coût : adressez vos chèques à l'ordre de « Solidaires des 4 » à la Cip-idf, 14 quai de la Charente, 75019, Paris, ou au SFA, 1 rue Janssen, 75019, Paris.

## Intermittent, précaire, et vous ?

**Ce texte, à rendre public pendant les festivals (à lire, à insérer dans les programmes, à afficher...), circule déjà parmi certaines compagnies. En voici une version à s'appropriier, bricoler, triturer.**

Mesdames, messieurs bonsoir...

Nous le constatons aujourd'hui encore : l'emploi précaire n'est pas l'apanage des professions artistiques. Chacun se doit d'être disponible, investi, flexible, docile et capable de travailler pour plusieurs employeurs. En un mot, de plus en plus de salariés sont invités et tenus de travailler par intermittence.

C'est bien parce que les annexes 8 et 10 permettaient d'allier des aléas professionnels inévitables avec des droits sociaux qu'elles ont été démantelées par le Medef et la CFDT. Il s'agissait de mettre à bas un système d'indemnisation du chômage mutualiste, qui avait pour principal défaut de constituer un exemple pernicieux pour tous les travailleurs précarisés. L'intermittence sans droits sociaux a un nom : c'est la précarité.

Nous le disions : le protocole de 2003, dont la signature a entraîné un mouvement de protestation sans précédent, a détruit ce modèle et vidé le système de tout contenu. Après trois ans de débats, de grèves, d'annulations de festivals, d'interpellations des ministres successifs, d'occupations, mais aussi d'expertises, de propositions, de dialogues avec des élus, les gestionnaires de l'Unedic signent en 2006 un copié-collé du document de 2003 qui avait mis le feu aux poudres...

Nous le répétons : l'application de ce nouveau protocole entraînera l'exclusion d'un tiers d'entre nous du système, c'est-à-dire de 30 à 40 000 personnes. Ce dégraissage du secteur bénéficie déjà à ceux qui travaillent le plus régulièrement et avec les meilleurs salaires : ceux-là pourront continuer à accumuler salaires et indemnités Assedic de luxe. Les autres, les plus fragiles, ceux qui prennent le plus de risques, ceux qui ont le plus besoin d'aide, seront invités à s'inscrire au RMI.

Nous réclamons depuis des années une réforme des annexes 8 et 10 de l'Unedic. La Coordination des intermittents et précaires a élaboré un Nouveau Modèle d'indemnisation des salariés intermittents, plus juste, plus mutualiste, approprié à nos pratiques d'emploi, et dont les principales lignes ont été reprises par des syndicats et des parlementaires de tous bords, au sein du Comité de suivi de l'intermittence à l'Assemblée nationale. Et pourtant, la discussion devant l'Assemblée nationale de la Proposition Parlementaire de Loi, qui en était l'expression, a été interrompue par le président du groupe UMP par un artifice de procédure, sans autre forme de procès...

Le protocole signé le 18 avril 2006 par le Medef et la CFDT est moins un système d'indemnisation du chômage des intermittents qu'un mécanisme pervers destiné à faire disparaître du champ social ceux qu'on considère comme des « assistés », et à intimider ceux qui restent par une politique de contrôle renforcée. Il faut savoir en effet, que sous couvert de « lutte contre les abus », la CFDT a conditionné sa signature de son accord avec le Medef à l'application d'un contrôle accru des intermittents et des compagnies qui les emploient. Ces contrôles font planer sur l'ensemble de nos activités un parfum de suspicion, et pénalisent les plus ordinaires de nos pratiques.

Nous sommes coupables de trouver du plaisir dans notre travail, d'inventer de nouveaux modes de coopération qui ne passent pas par une subordination brutale, et de penser à notre avenir.

Dociles, à la merci du marché de l'emploi culturel, isolés, incapables de penser plus loin que nos 243 jours d'indemnisation, voilà comment on nous veut.

Demain et par téléphone, nous ferons ensemble la queue au même guichet. C'est face à ce guichetier anonyme, irresponsable, suspicieux, impérieux que nous sommes solidaires. L'intermittence n'est pas un privilège douteux, et elle n'est pas l'apanage du spectacle. Elle est l'expression d'une mutation qui modifie nos vies comme les vôtres.

Notre avenir sera la solidarité que nous inventerons ensemble.



## Le réel ? chouette ! Entrée libre...

« Si le cinéma ne s'était pas aussi complaisamment livré à la fausse alternative art/divertissement, il aurait pu servir d'outil de vérification de thèses essentielles. »

Nous étions une trentaine à nous rendre à Beaubourg pour voir quelques films allemands programmés au festival du Réel, décidés à entrer dans la salle sans nous être acquittés du billet d'entrée. Comme nous l'avions déjà fait à la Cinémathèque (The world) et comme nous le ferions chez MK2 (Les LIP, Still Life). Nous pensons que faire l'expérience en commun de ces films nous importe, ne serait-ce que parce que pour ces réalisateurs, le cinéma engage à quelque chose. La question d'ailleurs « à quoi engage le cinéma » plutôt que les sempiternels atermoiements stériles autour d'un cinéma engagé ou politique, nous apparaît cruciale. Il ne peut s'agir de seulement considérer ces films comme appartenant à l'histoire du cinéma ou comme figures d'un courant du cinéma politique, mais de tenter de les rendre au présent et de pouvoir s'en saisir comme d'un héritage possible.

### Ne pas payer notre place pour les voir

était ainsi une tentative de rendre possible cette expérience et permettait aussi, à la plupart d'entre nous - rmistes, chômeurs ou précaires - de tout simplement entrer dans la salle. De fait, il y eut bousculade, le zèle triste et défensif des précaires employés par le festival l'atteste aujourd'hui encore. Ce geste simple et intrusif, à nos yeux relativement insignifiant à l'aune de ce qui traverse ces films et qui nous traverse, ne mériterait pas d'explications, et moins encore de revendications, s'il n'avait pas rencontré une situation de blocage entraînant la décision, par la direction du festival, d'annuler la projection. Cette décision fut prise immédiatement : nous fûmes qualifiés de preneurs d'otages, de fascistes, de violents et donc Punis de projection(s). Le terme « punis » a ici son importance : il fut prononcé par madame la directrice. Pas de fric, pas de film ; pas de bras, pas de banania. Et puis on ne fait pas intrusion, cela ne se fait pas, le réel ne peut avoir lieu. L'arrivée rapide d'une quinzaine de vigiles en costumes et en gants de cuir noir, prenant place tout autour de la salle et exigeant l'évacuation de tous les spectateurs fut, il est vrai, du plus glaçant effet. Beaucoup de spectateurs, partageant notre étonnement devant cette réaction délirante, insistaient avec nous pour que les films soient projetés. Nous étions tous venus ici pour voir ces films, mais il faut croire que cette décision simple ne pouvait pas être maintenue. La séance fut annulée par la direction du festival, pour des raisons de sécurité...

### Tristesse, stupidité, état des choses.

Le problème en fait, c'est l'irruption ; le problème, c'est de ne pas montrer patte blanche. Le problème, c'est de vouloir retrouver de la présence dans des lieux qui instituent des programmes mais qui ont oublié que programmer n'est pas montrer ; que montrer des films, cela n'est pas remplir des rayons ou des cases comme on empile des tendances dans la grande distribution : le grand marché fictif. Le problème, c'est de se satisfaire de cet intolérable présent, où il suffit de programmer deux fois des films d'importance pour s'acquitter d'une conscience politique à l'intérieur de vitrines (Beaubourg) désertées de pensées en acte. Nous ne sommes pas venus militer pour la gratuité de l'ensemble des marchandises culturelles (rien à foutre d'entrer gratos pour aller voir les dernières conneries en date), nous étions venus montrer par notre présence et pour ces films, notre amitié pour les choses dites politiques. Devant ces réactions il faut donc bien reconnaître que notre intrusion a été vécue comme violente. Mais la seule violence qu'on peut nous imputer est celle de ne pas considérer comme évident le fait de devoir payer un droit d'entrée pour voir certains films, de ne pas consommer ces films comme de vulgaires marchandises et de travailler à les voir pour ce qu'ils sont. Une gigantesque publicité pour la culture proclame sur le fronton de Beaubourg, « Le beau est toujours bizarre ». Le normal sera donc toujours laid.

PS : Il faut croire que notre geste ne laissa pas complètement indifférente la direction. Meurtrie dans sa bonne conscience politique, elle décida que l'entrée pour ces films, programmés deux autres fois, serait désormais libre pour tous.

PS2 : Avant nous avons vu ensemble The World à la cinémathèque.

PS3 : Plus tard, nous avons vu ensemble le film Les Lip, l'imagination au pouvoir au MK2 Beaubourg.

PS4 : Plus tard, nous n'avons pas vu Still Life au MK2-Quai de Seine. La direction a immédiatement annulé la projection - invoquant comme toujours la violence de l'intrusion. Nous sommes restés dans la salle, avec la plupart des spectateurs. Nous avons discuté le temps d'un film. Rencontre. Expérience. Puis nous avons négocié ensemble une projection entrée libre. La direction nous a finalement proposé une séance matinale au tarif enfant. Puis n'a plus donné suite.

PS5 : À bientôt j'espère.

# Sur la table des négociations, les

Elle avait dit : « 80 rue de Reuilly, métro Montgallet, tous ensemble ».

Le rendez-vous proposé par Juliette en novembre 2003 au 20 h de France 2 occupé, a été honoré. On y est allés, tous ensemble.

Mardi 24 avril 2007, 20h05, une centaine de personnes, planquées dans les locaux poubelles d'un immeuble avoisinant, s'engouffre dans le bâtiment du siège de l'Unedic, 80 rue de Reuilly, à Paris. Très vite, ils sont rejoints par un deuxième groupe arrivant de la place du Palais Royal où se tenait un rassemblement à l'appel de la Coordination des intermittents et précaires d'île de France.

Tu entres dans l'imeuble par la porte vitrée qui se trouve à droite, si possible pas par le tourniquet, tu rencontreras un gardien mais tu n'as rien de particulier à lui déclarer pour l'instant, tu avances tout droit vers les ascenseurs qui se trouvent au fond du hall à gauche. Tu verras, absolument tous les sols sont recouverts de moquette. Tu montes au 8ème étage et là, tu te diriges vers le grand escalier suspendu qui s'élance sur la droite. Tu montes, tu verras, au milieu, il se sépare en deux, tu empruntes les marches de droite. Sur le palier, il y a une porte vitrée, tu entres dans une grande salle en forme de tunnel au centre de laquelle se trouve la table longue et ovale. A l'autre bout de la pièce, une autre série de baies vitrées donne sur un grand balcon où sont alignés quelques thuyas en pots qu'on peut déplacer facilement. À droite de la balustrade, fond du balcon, il y a une porte qui donne sur un escalier de secours intérieur ; à gauche, tu trouveras une petite coursive avec une barrière fragile qui permet de faire quasiment le tour du toit, tu laisses sur ta gauche les chaufferies, les machineries qu'on dirait de bateau. Tout au bout, les toits des immeubles voisins sont accessibles si tu sautes d'un petit mur de 1m 50 environ, mais pour l'instant ce n'est pas nécessaire.

1<sup>ère</sup> heure d'occupation.

## Ça y est, nous sommes au dernier étage de l'Unedic

On investit la salle de négociation. On barricade comme on peut. Un frigo. Des chaînes. Un porte-manteau. On essaie d'insonoriser l'alarme-incendie avec du gaffer. Certains sortent d'emblée à manger et à boire sur la table. Il y a même du champagne. Quelques uns profitent du balcon. Il fait beau. La vue est agréable. Si ce n'étaient quelques guignols en armure et en civil qui tentent d'investir notre toit. Nous faisons bloc. Les corps de flics sont divisés : le chef des armures accepte d'attendre que les occupants se décident en AG à lever le siège ou pas, alors que le chef de la BAC pousse ses hommes à forcer l'accès à notre terrasse. L'un d'eux se permet même de voler dans une poche une carte solidarité transport et son ticket gratuit tout neuf. La première ligne proteste : la région a déjà tellement tardé à lâcher les transports gratuits aux RMIstes ! Les flics finissent par rendre la carte, non sans en avoir profité pour embarquer quelques occupants. On tient. Leurs chefs s'engueulent. Diviser l'organisation policière pour régner sur le toit. Ils descendent : on exulte. La première AG, enthousiaste, décide passer la nuit à l'Unedic.

De la 4<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> heure d'occupation.

## La rédaction du premier communiqué

des occupants a duré une nuit entière. Difficile de dire combien de personnes y ont participé tant il est passé de main en main, de groupe en groupe, et s'est modifié au fil des heures. Au départ, il y avait l'envie d'écrire un texte ensemble, de s'adresser à nous avant de s'adresser aux journaux, aux téléés, aux « partenaires sociaux ». La valeur d'une action ne se mesure pas uniquement à son impact médiatique mais aussi à ce qu'elle opère de transformation, d'expérience collective pour chacun d'entre nous. Aussi nous voulions poser ensemble la question : « qu'est ce qu'on fout là ? », niveler un tant soit peu les différences entre ceux qui ont préparé l'action et ceux qui pour ainsi dire débarquent, donner consistance au collectif né sur le toit de l'Unedic, faire en sorte que cette occupation fasse expérience, être attentif à ne pas simplement répéter, essayer de faire advenir quelque chose de nouveau dans les phrases, dans les analyses, dans les slogans, prendre garde que les discours déjà écrits, les analyses déjà produites n'empêchent pas une autre parole d'émerger. Bien sûr, le lendemain, beaucoup d'entre nous ne tenaient plus debout. Certains nous ont reproché notre manque d'efficacité et nous ont divulgué quelques bonnes recettes pour s'adresser aux médias. Peut-être au final avons-nous redit plus mal ce que d'autres avaient déjà écrit ailleurs. Mais quand même quelque chose a commencé à se dessiner, au moins une manière d'être-là, joyeux, moqueurs, de répondre à l'injonction au travail par notre volonté de ne pas s'y plier.

Communiqué de la 10<sup>ème</sup> heure :

## Changement de propriétaire à l'Unedic : les chômeurs s'occupent d'eux-mêmes

Depuis mardi 24 avril 2007 à 20H, le siège de l'Unedic à Paris est occupé. Nous, précaires, intermittents, chômeurs, étudiants, occupons l'étage de la présidence du siège de l'Unedic, organisme paritaire qui établit les règles de l'assurance-chômage. Depuis des décennies seuls les partenaires sociaux (organisations patronales et certains syndicats) y ont pouvoir de décision : sans les premiers concernés. Dans un souci de justice sociale, nous exigeons une refonte du système paritaire avec les premiers concernés.

Pour décider de nos vies, l'Unedic joue au bonneteau avec des chiffres basés sur des modes de calculs arbitraires auxquels personne n'a accès. Ces chiffres disent toujours la même chose, trop nombreux, trop cher, mais l'injonction à travailler plus pour réduire les coûts masque une autre réalité : Aujourd'hui, 80% des embauches s'effectuent en CDD (vacations emplois aidés, etc.), auxquelles il faut ajouter les stages gratuits, les CDI à temps partiel : la quasi totalité des salariés connaît désormais des périodes de chômage, que celui-ci soit provisoire, récurrent ou de longue durée. L'ANPE dénombre 4,5 millions d'inscrits. Plus d'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé. Plus d'un million de personnes touchent le RMI, si l'on inclut les conjoints et les enfants, trois millions de personnes en dépendent. Plus de 12 millions de salariés ont un revenu mensuel inférieur à 843 euros. Plus de trois sans logis sur dix ont un emploi à temps complet, partiel, ou précaire et pourtant cherchent soir après soir où dormir.

Réforme après réforme, les conditions d'accès à l'indemnisation se durcissent, les temps d'indemnisation se raccourcissent, les contrôles (suivi mensuel, radiations) augmentent. Cette organisation sociale nous oblige à accepter des emplois toujours plus précaires. On nous voudrait adaptables à merci, malléables à merci, corvéables à merci : c'est ce qu'ils appellent « responsabiliser le chômeur ».

Dans le climat délétère instauré par la campagne électorale, on nous assène les prétendues vertus de la valeur-travail. Nous, chômeurs, précaires et intermittents prétendument assistés, venons travailler sur la valeur du chômage.

Nous appelons les premiers concernés, chômeurs, salariés précaires, intermittents, sans papiers, à occuper les antennes Assedic, et à venir soutenir notre occupation.

Le plein emploi est mort. Et il faut de nouveaux droits.

Nous ne descendrons du toit de l'Unedic qu'avec des parachutes dorés.

Les occupants du siège de l'Unedic

4<sup>ème</sup> heure d'occupation.

## Bientôt le dernier métro.

On vérifie que les vigiles ne sont pas à l'affût, on cherche les clés, on enlève les chaînes qui ferment la double porte en verre.

Nous sommes une petite dizaine à sortir. Pendant une bonne vingtaine de minutes, on tourne en rond dans le bâtiment désert à la recherche d'une issue. Enfin nous tombons sur un vigile au détour d'un couloir. Il nous fixe quelques secondes et se met à courir, apeuré. Attendez, attendez on veut juste sortir ! On le poursuit ; ça dure quelques minutes, jusqu'à ce que notre ami se retrouve coincé. On veut juste sortir ! Pas rassuré, il nous accompagne jusqu'à l'entrée principale. Fermée. Bon. Il talk-walke ses supérieurs.

- Heu, ils sont dix là, ils voudraient sortir.

- Négatif Ahmed.

Cinq minutes passent.

- Heu, ils veulent juste sortir là.

- Négatif Ahmed.

Re cinq minutes.

- Heu... Ils veulent sortir ; ils ont l'air gentils...

- Négatif Ahmed, on attend la police.

Mais la police s'en fout. On finit par sortir à deux heures du mat. On a raté le dernier métro.



13<sup>ème</sup> heure d'occupation. Du gravier. Un bout de carton. Dans toilettes, il y a toit.

14<sup>ème</sup> heure d'occupation. Pas facile d'envoyer les communiqués. On capte Internet très mal sur un bout du toit à la frontière du bâtiment de l'Unedic et de l'IGS, gardée en permance. Cela se joue à quelques centimètres. Avec l'ordinateur, on fait une sorte de danse de tortue.

Communiqué de la 15<sup>ème</sup> heure :

## La France assistée vous invite

Nous précaires, flottants, sans qualités, intermittents du chômage, entrepreneurs toi-même, sommes réunis au siège de l'Unedic.

Nous invitons les partenaires sociaux, toute structure ou tout individu intéressés par la refonte de l'assurance-chômage à nous rejoindre à la table des négociations que nous occupons ce jour.

Remettons tout à zéro.

Inventons un nouveau système d'assurance-chômage à l'élaboration duquel participeraient naturellement et majoritairement les premiers concernés.

On pourrait partir du principe communément admis qu'un jour chômé doit être égal à un jour indemnisé à 2,3 Smic jour.

La France assistée de l'Unedic occupée

15<sup>ème</sup> heure d'occupation. Tiens, l'eau est coupée.



## En bas, le soutien s'organise depuis la première heure

Confusion des tâches, entre un éventuel ravitaillement, l'envoi des communiqués, le recueil de soutiens politiques (ça marche bien entre les deux tours !). Un peu tous ânes de Buridan ce premier soir. Et puis Marc est toujours en garde à vue. Avant la tombée de la nuit, dans un café, les témoins rassemblent les fils de l'arrestation.

Marc était à l'entrée du siège quand les manifestants continuaient d'entrer. Puis, clef au bras, plaquage contre le mur, puis au sol, le quotidien des interpellations... Sauf que là, on lui a collé sur le dos une inculpation pour « violence sur personne exerçant une autorité publique ayant entraîné une incapacité inférieure à 8 jours de travail » (en l'occurrence 1 seul jour). Marc aurait bousculé un commissaire. En défaveur de Marc : 3 policiers confirment la version de leur collègue.

Alors qu'il devait être jugé le 12 juin dernier, l'avocate de Marc a réussi à obtenir un report de l'audience afin de réunir tous les éléments permettant de disculper son client. Ces preuves ne manquent pas : de nombreux témoignages ont été réunis, plus une vidéo montrant que c'est le policier, sans brassard ni gyrophare, qui s'est jeté sur lui, seul, avant que deux collègues ne le rejoignent.

Marc doit comparaître le 2 octobre 2007 au Tribunal de Paris (métro Cité).

Nous exigeons l'abandon des poursuites et nous appelons tous ceux (collectifs, organisations, individus) qui ont soutenu l'occupation de l'Unedic à manifester activement leur solidarité.

# précaires travaillent la valeur chômage

16<sup>ème</sup> heure d'occupation.

## La direction de l'Unedic nous contacte.

La direction technique de l'Unedic, c'est Jean-Pierre Revoil, qui s'est récemment distingué en critiquant ouvertement la manipulation des chiffres du chômage et leur utilisation politique.

Nous savons bien qu'il n'aura aucune prise sur la réponse que le Medef et la CFDT donneront à cette occupation, mais nous jouons le jeu. Nous avons tout notre temps.'

Revoil se présente. Une porte de verre nous sépare. Nous sommes dans la salle des négociations, bulle insonorisée. On le voit, mais on ne l'entend qu'avec le haut parleur d'un téléphone portable. C'est assez drôle, on est tous autour du téléphone et lui à 3 mètres ne nous regarde même pas. Nous l'invitons à nous rejoindre pour discuter avec tous les concernés présents. Il refuse. Il veut parler à des délégués. Nous n'avons ni délégué ni chef ni porte-parole.

Les coups de fils se multiplient. D'un côté, Revoil doit composer avec les recommandations de la préfecture, les instructions de ses chefs et son désir de ne pas achever son mandat sur une mauvaise note ; de l'autre un occupant qui change de voix, qui change de sexe, qui sait très bien ce qu'il ne veut pas et qui prend ses décisions collectivement. Forcément ça prend du temps. On cherche une solution. Une téléconférence ? Niet. Bon et vous allez nous donner à boire ?



Communiqué de la 22<sup>ème</sup> heure :

## Zut, zut et zut ! Nous voulons des golden parachutes

Vingt-deuxième heure d'occupation du huitième étage de l'Unedic, en plein septième ciel paritaire, mais toujours sans golden parachute !

Une rencontre entre des occupants précaires et trois dirigeants de l'institution paritaire, dont M. Jean-Pierre Revoil, vient d'avoir lieu. Répondant à nos demandes d'information détaillée face à l'opacité générale de cette usine à gaz (entre autres angles morts statistiques, le nombre de cotisants au régime d'assurance-chômage ne parvenant pas à ouvrir de droits, la répartition des radiés entre ex-indemnisés et non indemnisés, etc.), ce dernier s'est engagé à nous donner accès dorénavant à ces données, sous réserve des autorisations légales délivrées par la CNIL.

Il a de plus fréquemment admis que nos remarques sur la non-indemnisation et les radiations massives des chômeurs ou sur les campagnes (y compris électorales) visant à discréditer les prétendus fraudeurs et assistés étaient fondées, se démarquant ainsi des jugements habituels de la CFDT comme des organisations patronales.

Nous avons formulé des exigences : que la remise à plat du régime d'assurance-chômage ne se fasse pas sans les premiers concernés mais fasse l'objet d'un débat public, et cesse de noyer le bébé dans l'eau du bain, que chaque jour chôme soit indemnisé ; la suppression du caractère obligatoire du suivi mensuel qui multiplie les radiations, l'arrêt des poursuites pénales de la CFDT à l'encontre de précaires en mouvement ces dernières années.

Le directeur général est actuellement en train de transmettre nos demandes aux administrateurs de l'Unedic, dont Annie Thomas, (CFDT) et Denis Gautier-Sauvagnac (MEDEF), ainsi qu'au ministère de l'emploi, occupé par un certain M. Borloo.

Dans l'attente de leur réponse, nous nous apprêtons à passer une nuit difficile, privés d'eau, de nourriture et d'électricité mais heureux d'être ici réunis, à moins qu'en haut lieu on décide de ne faire donner que la force.

Il faudra, dorénavant s'habituer à ce que chômeurs, précaires et intermittents s'occupent de leurs affaires.

23<sup>ème</sup> heure d'occupation.

Au téléphone :

Super Précaire : Vous nous coupez l'eau sous cette chaleur et vous refusez l'accès à un medecin ?  
Jean-Pierre Revoil : Il n'a pas de stéthoscope : ce n'est pas un médecin !

26<sup>ème</sup> heure d'occupation.

## Parmi nous des fourmis.

Dès les premières heures, on a presque mangé toutes nos provisions. On s'apprête à jeûner quand elles sortent de leurs sacs de la nourriture : un camembert coupé en 28 parts, un pain coupé en 28 tranches, pour le chocolat, chacun un bout. Elles sourient. Quelqu'un leur dit : « Ah vous êtes fières de vous ! »

Communiqué de la 36<sup>ème</sup> heure :

## Aux questions posées, l'Unedic répond : pas de liquide pour les chômeurs !

Au matin du troisième jour d'occupation, nous attendons toujours des réponses des responsables de l'Unedic et du ministère de l'emploi aux questions posées hier par l'entremise de son directeur général.

Depuis près de 24 heures, la direction de l'Unedic nous a coupé l'approvisionnement en eau. Pour nous faire quitter les lieux sans les réponses que nous sommes venus chercher ici, l'Unedic emploie une méthode qui illustre parfaitement son fonctionnement usuel : couper les vivres, priver des moyens d'existence. Doit-on s'en étonner lorsque l'on sait que la notification la plus massivement délivrée par cet organisme indique : « vous ne remplissez pas les conditions requises pour ouvrir des droits à une indemnisation » ?

Au péril de notre santé, nous voici en grève de la soif involontaire. Croit-on entamer ainsi notre détermination ? Dormir dehors, sans manger, ni même boire, pouvoir éventuellement poser des questions auxquelles il n'est pas répondu, voilà en tout cas un bon entraînement aux conditions de vie de la société sarkoziste.

Tous les jours de cette triste campagne, ils disent vouloir réhabiliter le travail. Tous les jours, nous dirons : « chaque jour chôme doit être indemnisé ».

37<sup>ème</sup> heure d'occupation.

Le plus dur c'est les départs. Régulièrement des petits groupes quittent l'occupation. On s'est fixé un seuil minimum. En dessous de 20, on descend tous. Au matin du troisième jour, moins de vingt personnes sont prêtes à continuer. On discute longuement. On veut seulement que la décision de rester soit partagée autant par ceux qui restent que ceux qui partent. On commence à jouer au freesbee, à construire un château avec les sous-mains. Puis quelqu'un se déshabille, se drape d'une couverture de survie. Il sort dehors, court le long de la coursive.

## De la rue, des gens crient : « C'est Super Précaire ! » Finalement, nous restons tous.

Communiqué de la 44<sup>ème</sup> heure :

## Du liquide pour les précaires !

Nous qu'ils nomment assistés occupons depuis avant-hier la salle du conseil d'administration de l'Unedic. Nous attendons toujours que Annie Thomas (CFDT) et Denis-Gautier Sauvagnac (MEDEF) respectivement présidente et vice-président de l'Unedic à qui ont été transmis nos revendications, se mouillent. En attendant nous nous félicitons de la libération de Marc, en garde à vue depuis le début de notre action et des divers communiqués de soutien émis par des sources aussi diverses que surprenantes. La joie continue de nous animer malgré l'embarg'eau entrepris par la direction de l'Unedic et la préfecture de Police. Comme nous ne cédon pas au chantage à l'emploi, nous ne céderons pas au chantage à l'eau.

Nous appelons tous les précaires à occuper leurs antennes Assédic pour qu'ils ouvrent enfin les robinets à fric.

Les golden-précaires de l'Unedic assoiffée

42<sup>ème</sup> heure d'occupation.

Certains ont des films dans leur ordinateur. Et si on regardait un film ensemble ce soir ? C'est con j'ai pas Zéro de conduite...

45<sup>ème</sup> heure d'occupation.

## « Annie Thomas va vous contacter »

nous dit Revoil au téléphone. Des cris viennent de la terrasse, « ils sont là ». On a juste le temps de se regrouper sur la coursive avec la barrière fragile. Presque tous là, serrés entre le vide et la façade du 9<sup>ème</sup> étage de l'Unedic, on entend les cris de soutien qui viennent du bas. Un par un on nous traîne de force dans la salle des négociations.

Un thuya a blessé un flic pendant l'assaut. Il est au bord de l'évanouissement. Un autre veut le soulager avec un peu d'eau mais le robinet est fermé pour lui aussi. Nous rions.

21<sup>ème</sup> heure après l'occupation.

En redescendant du toit, j'avais un peu mal aux reins. Une once d'hypocondrie me fait craindre les conséquences sur mon organisme de 24 h sans eau. Sur internet, il est écrit que le premier symptôme de la carence en eau, avant les problèmes rénaux, c'est le délire. Je repense au freesbee, aux jeux de construction sur la table de négo qui nous avaient redonné le goût de l'occupation. Je revois les photos de Super Précaire. Je relis nos derniers communiqués. Et je me dis que ah oui, tiens.



# usagers du RMI

Nous sommes 62 000 rmistes parisiens à bricoler pour survivre avec ce revenu si minimum. Les règlements sont difficilement accessibles, souvent obscurs. On nous dit une chose et son contraire et, depuis cinq ans, le Conseil général de gauche a décidé de consacrer une grande partie de son budget au contrôle et à la mise en place d'emplois ultra-précaires...

Dans ce contexte où les pressions ne cessent d'augmenter, où la culpabilisation et le mépris sont permanents, le réseau Mayday, auquel participent AC !, Act Up, la Cip-idf, HNS-infos, a lancé au début de l'année 2007 un appel à témoignage à tous les rmistes, une enquête faite par et pour les précaires afin de partager nos expériences, nos savoirs et agir. Extraits.

>>> Je suis entré dans le RMI assez facilement, la semaine de mes 25 ans. J'ai même organisé une fête pour l'occasion. J'ai signé assez vite un contrat d'insertion. Sur le moment, ça n'avait pas l'air très méchant et ça me permettait de bénéficier des droits connexes, titres de transport et CMU. Les difficultés ont commencé avec l'allocation logement, parce que j'étais en colocation avec une fille qui touchait elle aussi le RMI. Le loueur refusait de nous signer des déclarations séparées, il a même dénoncé ce qu'il pensait être un arrangement auprès de la CAF (caisse des allocations familiales). Il a fallu six mois, l'intervention d'une avocate et d'une assistante sociale pour obtenir cette allocation. On a presque touché l'intégralité de la somme, rétroactivement. Il ne manquait que deux mois.



>>> Je suis allé m'inscrire au RMI alors que j'étais encore étudiant. Mais je travaillais déjà depuis bien longtemps, ce qui me permettait de ne pas être affilié à la sécurité sociale étudiante. Seulement j'ai eu le tort de croire le travailleur social qui prétendait que je devais récupérer toutes les attestations Assedic remplies par mes employeurs des 5 dernières années avant de faire une demande de RMI. Il m'a fallu plus de 8 mois pour toutes les obtenir (le plus long : deux vacances de nuit au service de tri de la Poste). Quand j'ai enfin tout présenté aux Assedic, j'ai touché rétroactivement une ASS (Allocation spécifique de solidarité) minuscule, à peine l'équivalent d'un mois de RMI pour 8 mois. Ils étaient remontés sur cinq ans mais en calculant l'allocation sur les trois derniers mois, pendant lesquels je n'avais travaillé que deux semaines. J'aurais pu et dû toucher le RMI pendant tout ce temps, je n'aurais pas dû croire sur parole la première contrôleur sociale venue, j'aurais dû me renseigner par moi-même, je n'ai pas du tout assuré. Par la suite, à partir du moment où j'ai eu la notification de rejet des Assedic, j'ai pu toucher très facilement le RMI.

Que vous a-t-on proposé comme moyens d'insertion ? Bilans de compétences ? Stages de rédaction de C.V... ?

>>> La totale : bilan de compétences, ateliers ANPE de rédaction de CV, remise à niveau informatique, plateforme d'aide à la décision, j'en passe et des meilleures... Avec un sentiment de souvent « pisser dans un violon » (passez-moi l'expression), et aussi d'injustice quand j'ai connu les salaires des pseudo-formateurs qui étaient payés à brasser du vent, puisque je n'ai jamais réussi à faire ce que je voulais, et que de toute façon il n'y avait pas d'emploi, ou alors à 500 km, et je dois résider ici, car mes enfants vont une semaine chez leur père, une semaine chez moi, et que le juge des affaires familiales a décidé que les enfants seraient scolarisés sur ce département. Le facteur familial est souvent oublié par les « conseillers en insertion » ! Alors qu'il définit des limites et des contraintes souvent insolubles pour trouver un emploi, surtout quand on est seule et que pour faire garder des enfants c'est cher ! Surtout si on gagne le SMIC à temps partiel.

« L'allocataire est une charge pour la collectivité », « le RMI doit être temporaire », « il faut sortir du dispositif », êtes-vous soumis à ce genre de pressions, par qui, où, comment ?

>>> Oui, surtout par les agents ANPE. Mais aussi lorsque je me suis plainte de l'ambiance jungle de type loi du plus fort parmi mes collègues : « ah mais ça, c'est normal, c'est partout pareil, il faut faire avec... » et moi je n'arrive pas à faire avec... j'ai besoin naïvement d'une bonne ambiance de travail, de solidarité, de soutien réciproque, et je pense que c'est pas parce que c'est la norme, qu'il faut se résigner à en être. Donc avec cette philosophie là, il est vrai que j'ai quelques difficultés à m'« insérer » professionnellement. Car je ne veux pas que ce soit au prix de mon intégrité et me faire des ulcères ou me suicider comme font certains en ce moment.

>>> J'ai été convoqué en tant que « chômeur bac+5 du 93 », dans le cadre de l'opération « Vos quartiers ont du talent ». Le courrier portait les en-têtes de l'ANPE et du MEDEF. Personne ou presque ne s'était présenté à la première réunion, m'avait-on dit. Il faut dire qu'elle était facultative. On a débarqué à plusieurs à la seconde et

pourri la réunion. Ils ne m'ont jamais rappelé. De toute manière, ils ne proposaient pas grand-chose : des trucs pour apprendre à se vendre, rien de plus.

Les choses que je fais à côté m'intéressent plus a priori que les emplois rémunérés. Dans l'emploi, j'aurais l'impression de perdre mon temps. Je ne m'imagine pas du tout travailler 35h par semaine en CDI. Tant pis si ça présente des risques en termes de revenu.

>>> ... à ce moment, ils m'ont fait signer un contrat d'insertion et ils m'ont proposé de faire un stage de bureautique et d'internet. Le stage était financé par le Conseil Régional d'Île-de-France. Je l'ai fait. Mais en 2003, j'avais 50 ans et plus aucun employeur ne voulait m'embaucher. Ce stage, c'était pour m'emmerder. Mais je voulais le faire. Après ils m'ont proposé des boulots qui n'avaient rien à voir avec la formation que j'avais faite ni avec mon parcours. Alors j'ai toujours refusé. C'était des boulots dans la restauration.

Avez-vous déjà été employé (CDD, CDI à temps partiel, cachets, honoraires...) en étant au RMI ? Si oui, avez-vous pu cumuler entièrement le RMI et votre salaire, pendant combien de temps ? A-t-on diminué votre RMI les mois suivants et si oui, selon quel calcul ?

>>> Je travaille régulièrement comme comédienne, en CDD, je fais donc des cachets ; c'est TOUJOURS déduit de mon RMI après la déclaration trimestrielle, et pendant les 3 mois suivants. Je n'ai jamais compris leur calcul, et n'ai jamais eu de réponse à mes mails ou mes courriers à ce sujet. Ah si, j'ai eu une réponse orale de « mon » assistante sociale, me disant que pour qu'il y ait cumul, il faut que je n'aie pas travaillé pendant 3 mois. C'est bête, je fais toujours un cachet par-ci par-là !



>>> Le regard social est assez fatigant, même si on est armé : « qu'est-ce que tu fais dans la vie ? ». Je suis l'artiste de la famille, un peu militant, qui galère un peu. Le plus dur fossé, c'est avec la génération de mon grand-père, qui ne comprend pas qu'on puisse ne pas travailler. Ça donne lieu à des stratégies d'évitement. J'ai eu quelques revenus que je n'ai pas déclarés : une vacation, une intervention dans une école d'art en Allemagne, d'autres trucs. Je fraudais dans le métro avant d'avoir la gratuité des transports. Je vole des livres. Je pars en vacances en stop. J'accepterais sans doute plus de boulot moyennement intéressants si le cumul était automatique. Le RMI seul me maintient employable, mais m'empêche souvent de me faire employer.

Vous a-t-on déjà proposé un contrat d'avenir ? si vous avez signé un contrat d'avenir, avez-vous cumulé le montant du RMI et de votre paye pendant les 3 premiers mois du contrat d'avenir ? si oui, vous réclamez-t-on des trop perçus ? avez-vous démissionné, vous a-t-on licencié et dans ce cas avez-vous eu des difficultés à récupérer le RMI ?

>>> J'ai signé un contrat d'avenir en septembre et après qu'on m'ait donné des informations plutôt erronées sur la fonction que j'allais assurer, je me suis retrouvée à devoir travailler dans une maternelle du 5<sup>ème</sup> arrondissement, à aider à l'« intégration » d'un enfant autiste dans une classe « normale », sans aucune formation (une femme de 45 ans anciennement graphiste s'est retrouvée, elle, dans l'école primaire d'à côté, à devoir rester dans une classe de CP où se trouvait une petite fille qui avait tenté de se suicider...). On m'a parlé d'un plan de formation, mais rien n'a suivi. À la fin du mois, alors que l'Éducation nationale ne m'avait pas encore payée (3 semaines de retard), la CAF m'a envoyé un courrier me disant que puisque j'avais commencé un contrat d'avenir mes droits au RMI étaient suspendus, et me réclamant un trop perçu d'un mois de RMI. J'ai fait plusieurs courriers recommandés de recours amiable (CAF, conseil général, commission sociale départementale...), et la CAF a annulé la « dette » deux mois après.

>>> Le cumul salaire/RMI est un véritable casse-tête. Personne ne peut y répondre, par contre il s'applique de manière drastique. J'ai perçu un cachet en octobre, puis trois cachets en décembre et à partir de mars mon allocation RMI est passée de 387,96 à

184,63 soit 203,33 de moins par mois, ce qui est énorme et me supprime tout le bénéfice de ces revenus qui m'avaient permis de combler quelques dettes accumulées après 6 mois de RMI. Quant à la manière dont ce calcul a été fait, j'ai demandé un rendez-vous auprès de la CAF pour avoir des renseignements, et j'attends.

Quant à l'assistance sociale, elle ne connaît rien à la manière dont se fait ce calcul et me renvoie à la CAF. Je crains que l'on me réponde à la CAF que « le calcul est très compliqué » et que finalement je ne sache jamais comment il a été fait. En tous cas avec mes 184,63 euros de RMI, je ne sais pas comment je vais faire ce mois-ci...



>>> Bonjour. J'élève seule deux enfants sur le RMI. Je suis inscrite à l'ANPE depuis six mois et depuis cinq mois je fais un stage de re-mobilisation non rémunéré à la MJC (Maison de la jeunesse et de la culture) de ma commune. Ce stage ne sert à rien, les formatrices nous mènent en bateau depuis le début, en nous promettant des Contrats d'Avenir ! Tout ce que nous faisons c'est des EMT (évaluation en milieu de travail) en entreprise avec les frais que cela engendre (cantine, garderie après l'école) et on doit s'y plier car même si ce n'est pas payé c'est du travail quand même ! Et nous le faisons de peur d'être mal vue. Ma question : est-ce que je remplis les conditions pour une prime de retour à l'emploi ? On me dit que oui, d'autres que non. Je ne sais plus. Merci de m'informer.

>>> Salut je suis Aline, rmiste depuis trois ans, danseuse non-diplômée en danse mais en art plastiques... Je voulais dire à Rémi qu'il était vraiment pas le seul à subir des pressions psy, ça m'a fait du bien de lire son témoignage, ça fait longtemps que je me demande ce que font les autres rmistes... Y a-t'il déjà eu un mouvement de rmistes en France ?

>>> Petit dialogue lors de mon dernier rendez-vous avec Mme CAPI (Cellule d'appui pour l'insertion) :

- Il faudrait vraiment que vous sortiez du dispositif et deveniez autonome. Il y a très longtemps que vous n'êtes pas en activité.

- Vous savez, ce n'est pas parce que je n'ai pas d'emploi que je ne suis pas actif...

- Ah ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je ne dis pas que vous ne faites rien. Je ne suis pas là pour faire de la politique. Mais par expérience, quand une personne reste trop longtemps sans travailler, les problèmes sociaux s'accumulent...

- Vous savez, c'est vrai que j'ai le RMI, donc je ne vis pas avec beaucoup d'argent, mais j'ai une vie plutôt sociale et je sais que dans ce que je veux faire...

- Peut-être, mais il y a très longtemps que vous n'êtes pas en activité. Il faudrait vraiment que vous sortiez du dispositif et deveniez autonome.

- Ce n'est pas parce que je n'ai pas d'emploi que je ne suis pas actif...

- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne suis pas là pour faire de la politique. Mais par expérience ...



Vous pouvez lire l'intégralité des témoignages sur le site [www.maydayfr.org](http://www.maydayfr.org) dans la rubrique « Campagne parisienne : du fric pour vivre ! » et participer à cet appel en envoyant votre récit à l'adresse [contact@maydayfr.org](mailto:contact@maydayfr.org)  
Et tous les lundi (sauf en août), de 16h30 à 18h à la Cip-idf : permanence « précaires en tous genres ».

# Biométrie aux Subsistances

« L'erreur fondamentale de la « science moderne » - celle qui a engendré tous les désastres que nous subissons aujourd'hui – est de prétendre qu'elle peut étudier et manipuler les êtres vivants, les hommes et leur monde tout comme étudier et manipuler les choses dans ses laboratoires. Or les êtres vivants et les hommes ne peuvent être réduits à l'état de choses sans être très gravement mutilés ; sans que leur soient ôtés les capacités qui fondent leur spécificité d'êtres vivants, sensibles et pensants. Ce qui distingue les êtres des choses, c'est cette capacité d'avoir une grande diversité de rapports entre eux et avec le monde qui les entoure, et par là pas seulement subir et s'adapter aux circonstances, mais aussi d'utiliser et de transformer ces circonstances pour vivre à leur manière. En les traitant comme des choses, non seulement on nie l'existence de leur liberté et de leur autonomie, mais surtout on en vient naturellement à vouloir la supprimer, puisqu'elle devient un obstacle à leur manipulation en tant que choses. »  
(Bertrand Louart, Quelques éléments d'une critique de la société industrielle juin 2003)

Actuellement en résidence aux « Subsistances » à Lyon pour jouer dans une pièce de théâtre dans le cadre du festival « les Intranquilles ». Présente à la Coordination des intermittents et précaires , je voulais faire partager l'expérience d'un premier contact avec la biométrie, le refus de participer à l'expérimentation et la nécessité de penser « le monde qui vient », ensemble, pour ne pas se trouver désarmé.

## Depuis là, Lyon, serrée entre les bras de la Saône et ceux du Rhône.

Monacalemment installée dans un lieu où de nombreuses nonnes firent des prières, puis, où des militaires entreposèrent leurs grains pour subsister dans les garnisons... Les Subsistances, donc. Lieu, un temps en friche, habité par des flottants, intermittents, travailleurs pauvres des voix et corps, musiques et sauts périlleux sans filet, qui peut-être à leur façon invoquèrent aussi un dieu, dieu de la Bricole, dieu du faire-défaire, des actes sans sociale utilité, enfin pas directement.

Ici, s'inventèrent des formes d'être d'ensemble, fabriquer deux trois trucs qui importaient et possible partage. La joie à arpenter la colline en terrasses, sur laquelle s'appuie les édifices, y faire la sieste aux heures chaudes, et regarder au coucher les péniches glisser sur l'eau. Un lieu où habiter. Puis vint le temps de l'émergence, de l'Espace Culturel, vient le temps de l'école des beaux-arts, vient le temps où les grands espaces vides et urbains, laissés en friche, ne peuvent plus accueillir la plèbe bohémienne, un temps où les normes d'accueil du public imposent des règles strictes, où le centre de la ville est nettoyé, où il est temps de passer aux choses sérieuses. L'histoire ce serait ça. On dira que c'est ça. J'ignore les détails, je sais juste : le couvent, l'armée, le squat et aujourd'hui :

« Le laboratoire de création artistique : lieu d'expérimentation et de confrontation ». C'est écrit sur la plaquette. Je n'ai pas tout lu, sur le site on peut faire une visite virtuelle à 360°. C'est comme d'y être. Les bâtiments ont été ravalés en orange, façon Italie et perspective, la cour immense est pavée, quelques arbres, des grandes fenêtre, un café. C'est confortable. Une grille repeinte en gris clôt l'espace. Hérissée. Ouverte le jour, fermée la nuit. Quand on rentre tard la grille se déplace dans un bruit sourd et se referme derrière vous, pareillement. Séparés. Séparés, encore une fois, de la rue, de ces possibles débordements, ou bien. En vrai, une route, des voitures : rien ne menace. L'eau est calme. On oublie toujours la violence des rives. La colline est intacte juste maîtrisée : un papier A4 collée sur une vitre indique : pour des raisons de sécurité, la ville de Lyon interdit tout séjour sur la colline, on ira quand même. Voilà le décor de la résidence dans une institution culturelle d'aujourd'hui. C'est confortable, on ne va pas se plaindre. Nous sommes une équipe, ici pour un mois. Nous dormons sur place. Des cellules petites ou grandes, un couloir à faire pâlir David Lynch. Bienvenus.

## Alors ça commence, ça commence comme ça.

Pour aller chercher la clé de sa chambre et déposer ses bagages, il faut passer par le poste de sécurité qui se trouve à l'entrée. Une société privée assure 24h sur 24 la sécurité. Le site est vaste. Il faut s'enregistrer, c'est-à-dire donner ses empreintes digitales de l'index droit et de l'index gauche, empreintes numérisées. Pour avoir la clé de sa chambre il faut le faire. C'est ce qu'on nous explique. Le bâtiment des résidents est équipé d'une borne biométrique. Je dis non, je ne veux pas le faire. Je suis contre ce principe, je ne comprends pas un tel dispositif dans ce lieu. Le premier gardien appelle son chef et lui raconte la situation, il travaille là depuis une semaine. Le chef en rangers me dit qu'il faut le faire, qu'il n'y a pas d'autre système prévu. Ça dure. Il est très aimable. Il décide d'appeler le chef du bâtiment. L'homme arrive pour me rassurer : ces données sont systématiquement effacées dès que les résidents ont fini leur travail, que cela n'a rien à voir avec la police. Je n'en doutais pas. Je lui fais remarquer cependant que les deux autres



fois où j'ai dû donner mes empreintes digitales c'étaient dans des commissariats. Et que le geste qu'on me demande de faire ici est le même. Devant moi flotte l'Opéra Garnier et la villa Medici. L'occupation des lieux. Un parfum rance de culture ennoblie, une odeur de France qui pue. De quoi nous soupçonne-t'on pour appliquer de telles mesures ? Il dit : Nous avons essayé ce système à cause des vols, pour votre protection c'est celui qui convient le mieux, pas de clé, pas de badge, pas de code, c'est pour vous protéger, c'est très efficace et simple, vous verrez vous vous habituerez rapidement. Beaucoup d'artistes trouvent ça plutôt fun. Le sens de l'humour décidément m'échappe. Comment faites-vous avec ceux qui refusent ? Personne n'a encore dérogé à la règle, dit-il. Il va chercher la chef de la culture qui s'occupe des résidents, elle arrive, jolie sans caricature, un instant je suis rassurée. En fait elle me dit à peine bonjour, cerne vite le problème ; je lui demande quelle solution alternative est proposée aux récalcitrants, elle me dit direct : vous allez prendre une chambre d'hôtel à l'extérieur à vos frais. Le lendemain, elle dira, c'était une boutade bien sûr. Elle ne veut pas entrer dans le débat sur la biométrie, répète qu'ici le système est inoffensif : la question est réglée. Elle me dit, vous avez la possibilité d'utiliser le doigt d'un de vos collègues, vous êtes libre. Je lui dis que non, qu'un système m'est imposé, que je réfute. Non, vous êtes libre. Je reste calme. Dégoûtée. Je vois le bordel se profiler, j'ai juste envie de reprendre le train, vite, vite. Je suis venue travailler au cœur de l'entreprise high-tech, l'avant-garde... la culture. Certains de l'équipe sont déjà enregistrés. On ne s'est pas vus, pas le temps de se concerter, chacun arrive à une heure différente. Je flanche. Je finis par foutre mes doigts dans l'enregistreur, l'homme appuie sur la touche « enrôler » pour valider la numérisation. Je n'utiliserai pas la borne. D'ailleurs ce soir-là ça ne fonctionne pas, car un camion dans la cour empêche la diffusion des informations. Au matin, je vais vite me « désenrôlée », ça va mieux. Mais je ne peux pas entrer dans le bâtiment sans quelqu'un. Discussion collective avec l'équipe. Pas d'accord. Pas de commune position. Des écarts de perception. Avec certains nous partageons la question et tenterons d'en faire part, mais pratiquement, chacun se débrouille. On parle de faire un texte.

## À chaque fois qu'un doigt se prête au jeu, l'écran affiche BIENVENU et le nom-prénom de la personne. C'est chouette la vie.

Le refus oblige à tenir une tension réelle, à trouver une solution et à penser le dispositif. Je suis invitée après tout. On me dit aujourd'hui que cette décision fait « événement » et que la direction doit se concerter, qu'ils ne voient pas de solution, et tiennent à leur système, mis en place et mûrement réfléchi. En un an et demi d'expérimentation de la borne biométrique, pas une seule personne n'aurait refusé de l'utiliser. Ou bien sans le dire. Aucune confrontation, donc. Alors qu'il suffit d'être dix un peu avertis dans ce type de lieu pour remettre en question l'inacceptable. À l'heure qu'il est, je ne sais pas ce qui fait le plus violence : l'absence de nécessité d'ensemble ou la biométrie.

Mercredi 23 mai.

Après deux semaines : refus net de la direction de discuter et de trouver une solution alternative. Néanmoins la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) donne raison à ma requête et propose de la saisir, ce que j'ai fait. L'autorisation de la CNIL est obligatoire pour l'installation de tout dispositif biométrique. Celui en service aux Subsistances n'est autorisé que pour les coffres de la banque de France ou des sites nucléaires... Illégal, donc. La culture dit : nous avons l'autorisation et me renvoie à La ville de Lyon. Toujours rien vu à ce jour. La frontalité n'empêche pas les chemins parallèles, en grim pant par la colline, il y a aussi quelques coquelicots rebelles.

Dimanche 2 juin

Il faut tenir. Saisir la CNIL reste un moyen, non une fin. Une lettre me confirme le 8 juin qu'aucune déclaration des Subsistances ou de la ville de Lyon n'a été effectuée. Entre temps la borne est modifiée en douce : la société « Easydentic, parce que vous êtes unique » a installé un autre modèle pour tenter de se conformer. Le chef du bâtiment me présente une « Autorisation Unique simplifiée pour l'accès à un lieu de travail » datant du 10 juin - or il s'agit d'un accès à un lieu d'hébergement. La CNIL suit l'affaire et exige une nouvelle mise en conformité. L'institution culturelle devra t-elle renoncer à la biométrie ?

Mardi 12 juin

Le directeur, qui ne m'adressera pas une seule fois la parole, prend connaissance du présent témoignage et de sa publication dans Cassandra. Le jour de la première, il vitupère le chef de troupe : c'est un irresponsable, il doit me faire taire, je suis folle, je dois quitter les lieux. Le directeur menace d'annuler les représentations. Le même jour, les abords de la borne sont nettoyés : une étagère soigneusement fabriquée par une résidente avec des faux doigts en guise de clés et des textes du philosophe Giorgio Agamben disparaissent. Le lendemain, le directeur menace la revue de procès en diffamation.

Or, monsieur Walter, il reste quelques fragments de droits dans ce pays et il apparaît que le refus de se soumettre était juste juste.

Les faits sont là.

Le spectacle a eu lieu.

Lundi 18 juin, hors des murs

« Foucault a ainsi montré comment dans une société disciplinaire, les dispositifs visent, à travers une série de pratiques et de discours, de savoirs et d'exercices, à la création de corps dociles mais libres qui assument leur identité et leur liberté de sujet dans le processus même de leur assujettissement. Le dispositif est donc, avant tout, une machine qui produit des subjectivations et c'est par quoi il est aussi une machine de gouvernement. »  
Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*

## Université ouverte

### à la Coordination des intermittents et précaires

**Cette année, la Cip-idf a proposé un cycle de rencontres mensuelles consacrées au néolibéralisme depuis une lecture du cours de Michel Foucault, Naissance de la biopolitique (1978-79). Ce cours étudie l'apparition d'un gouvernement des sujets visant à forger l'idée d'individu comme entrepreneur de soi. Par cette invitation de Foucault « chez les intermittents et précaires », nous avons lu ses analyses de la discipline et des dispositifs de sécurité, du modèle de l'échange et de celui de la libre entreprise. Depuis ce parcours parmi les relations de pouvoir, nous comptons bifurquer à la rentrée afin d'interroger les fabriques de subjectivité(s) et les processus de subjectivation à la lumière des formes de résistance et de luttes, par le prisme des contre-conduites.**

**La séance introductive aura lieu à la Cip-idf le jeudi 18 octobre 2007 à 19h.**

**On trouvera un corpus de textes, de transcriptions et d'enregistrements des séances 2006/07, sur [www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org) dans la rubrique « université ouverte ».**

# Face aux contrôles

ne restons pas isolés

Depuis longtemps, les « abus » sont stigmatisés par tous ceux qui veulent en finir avec l'intermittence. Leur objectif est de discréditer un système mutualiste susceptible d'assurer une continuité de revenus à ceux qui travaillent pour des employeurs multiples, avec des durées d'emploi et des rémunérations variables. Le travail devenant de plus en plus précaire, il convenait en 2003 de démanteler un modèle (celui des annexes 8 et 10) perfectible certes, mais surtout susceptible d'être réclamé par d'autres salariés travaillant hors du champ clôt de la culture.

Depuis plusieurs mois une politique de contrôles des intermittents et des structures qui les emploient est menée. Ces contrôles diligentés par plusieurs organismes ou ministères ont pris des formes ubuesques, voire scandaleuses. On se souvient de ces intermittents d'Annecy appréhendés par la police, fouillés au corps et gardés à vue à la suite d'une plainte des Assedic. Outre l'émotion légitime soulevée par de tels procédés, le désir de réfléchir aux raisons d'un tel acharnement et la nécessité d'inventer une défense collective nous ont mené au sein de la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France à créer une commission spécifique « Face aux contrôles ».

Loin d'être un « sursaut vertueux », ces contrôles obéissent à un objectif politique. La CFDT conditionnait en effet sa signature du Protocole du 18 avril 2006 sur les annexes 8 et 10 proposé par le Médef et voulu par le gouvernement, à la mise en place d'une politique rigoureuse de contrôle des intermittents et de leurs employeurs.

Nul étonnement donc à voir l'Unedic, co-présidée par la CFDT se lancer dans des procédures tatillonnes lors du renouvellement de droit des intermittents afin de vérifier la véracité de leurs déclarations. Nous ne sommes pas non plus surpris de voir le Ministère de la culture transformer l'attribution des licences d'entrepreneur de spectacle (indispensable pour employer des intermittents) en un parcours kafkaïen. Plus troublante était l'instrumentalisation des services de l'inspection du travail, a priori destinée à protéger les salariés.

La question des abus est en effet loin d'être - comme par exemple la nécessité de la date anniversaire - un constat partagé par tous ceux qui luttent contre le protocole de juin 2003, puis contre celui tout aussi scandaleux signé récemment.

Or, pour mesurer ce que signifiaient ces « abus », il convenait de constater quels étaient réellement les « us », c'est-à-dire les pratiques des intermittents. L'enquête menée par la CIP en collaboration avec le laboratoire Matisse-Isys de l'Université Paris 1 fit par exemple apparaître qu'un tiers des intermittents déclaraient être à la fois employeurs et employés par la structure qui les employait. Or, diriger de fait une des entreprises qui vous emploie interdit d'avoir droit aux Assedic. Un tiers de délinquants avoués dans une profession implique qu'une répression réelle de cette pratique sera plus que destructrice. Mis face à cette contradiction lors d'une occupation de leur locaux, les fonctionnaires de la Délégation Interministérielle de Lutte contre le Travail Illégal, troublés, ne peuvent que répondre : « Il faut que ces employeurs/employés deviennent des travailleurs indépendants ».

Cette figure de l'employeur/employé nous oblige à repenser autrement le lien de subordination qui fonde le contrat de travail.

Qui est l'employeur réel d'un intermittent donnant des ateliers de pratiques artistiques ? La compagnie qui l'emploie et qu'il dirige parfois, ou le politique ayant réclamé ces ateliers dans sa ville ? Les compagnies ne sont-elles pas souvent les sous-traitants des théâtres publics peu soucieux de s'embarrasser des risques de signer des contrats de travail aux artistes et techniciens travaillant épisodiquement dans leurs murs ?

Enfin, qui est le plus « indépendant » ? Le travailleur déclaré tel, ou celui qui, par l'intermittence a dégagé du temps pour travailler avec des pairs qu'il a choisis, sur un rythme convenant à son mode de production ?

Enfin souhaitons-nous finir « entrepreneur de nous-même », mis en condition d'égale inégalité avec nos semblables, privés de droits sociaux, et finalement seuls et éternellement suspectés de fraude par des organismes de contrôles qui n'auront pour unique objectif que de vérifier que les règles de la concurrence sont bien les seuls qui nous relient à nos pairs ?

Nous ne prétendons pas avoir de réponses à ces questions ; nous sommes en revanche certains que si nous voulons comprendre les mutations qui se mettent en place dans le domaine de la culture, comme dans l'ensemble de la société, il est sage de les regarder en face, et de ne pas se contenter des réponses déjà préparées par nos adversaires.

## >>>> APPEL À TEMOIGNAGE Congés de maternité

Nous l'avions pressenti, la réalité des témoignages que nous recevons nous le confirme :

Les intermittentes qui ouvrent des droits grâce aux 5 heures par jour pris en charge par la sécurité sociale au titre d'un congé de maternité se retrouvent avec des allocations journalières ridiculement basses.

Ceci est dû au nouveau calcul de l'AJ qui est l'addition de 3 facteurs :

- A qui se calcule à partir des salaires bruts sur la période de référence
- B qui se calcule à partir du nombre d'heures sur la période de référence
- C qui est une partie fixe.

Si le nombre d'heures permet un facteur B correct, le facteur A, est souvent calculé sur un nombre réduit de jours de travail, donc très bas.

Donc l'AJ, dans les meilleurs cas, est d'un niveau à peine supérieur au taux minimal de 31,36 euros, dont rien n'indique qu'il doit être appliqué si le résultat du calcul lui est inférieur, ce qui est souvent le cas.

Pour réagir collectivement nous demandons à toutes celles qui subissent cette réduction de nous envoyer leur témoignage à [cap@cip-idf.org](mailto:cap@cip-idf.org).

Permanence CAP (conséquences de l'application du protocole) : tous les lundis de 17h à 19h (sauf au mois d'août) à la CIP-IDF

# La CFDT mandate la police contre les chômeurs & précaires

Au départ, l'occupation du siège de la CFDT, le 19 avril 2005, par une centaine de précaires, chômeurs et intermittents. L'action s'était conclue par le départ des manifestants sans que la police, présente sur les lieux, ne trouve matière à interpellation.

À l'automne 2005, une négociation s'engage à l'Unedic entre les syndicats « représentatifs » et le Medef, qui marquera une nouvelle étape dans la destruction des droits sociaux. La CIP-IDF et plusieurs collectifs de chômeurs et précaires organisent alors un rendez-vous hebdomadaire devant le siège de la CFDT, boulevard de la Villette, à partir duquel d'autres actions sont lancées : interpellation du ministre du Travail, occupation d'organismes privés de placement des chômeurs (Altedia), diffusion d'informations sur les réformes en cours dans les ANPE et Assedic...

Suite à une plainte de la CFDT, une dizaine de personnes - militants d'AC! (Agir ensemble contre le chômage), rédacteurs d'HNS-INFO (Hactivist news service), membres de la Coordination des intermittents et précaires - ont été entendues par la Direction régionale de la police judiciaire, certaines plusieurs fois de suite. En juin 2007, l'affaire passe aux mains d'un juge d'instruction et deux personnes sont mises en examen pour « violation de domicile » (sic).

À travers elles, c'est la pratique même de l'occupation qui est visée. Les « faits » incriminés relèvent des formes les plus élémentaires et les plus courantes de la contestation. Si au terme d'un procès, la qualification pénale de « violation de domicile » était retenue, cela autoriserait à l'avenir la pénalisation de tous ceux qui utilisent l'occupation comme instrument de contestation... et nous sommes nombreux dans ce cas.

Non contente de participer activement à la destruction massive des droits des salariés et des chômeurs, la CFDT entend nous empêcher de nous organiser collectivement. Ne la laissons pas faire. Ensemble, exigeons le retrait de la plainte de la CFDT et l'arrêt immédiat des poursuites.

## SUPER PRÉCAIRE

Véritable nom : Inconnu

Profession : Preneur de danses mystiques et intérimaire en col-lants et guide touristique de cryptes obscures et cueilleur de fruits de saisons et

Identité : Secrète

Situation familiale : Reconstituée

Appartenance à un groupe :

Participe régulièrement aux actions de la Coordination des Intermittents et Précaires, et plus généralement privilégie l'action collective sur la débrouille individuelle. Dans ses luttes contre les innombrables Controllers et autres CAFtors à la solde de l'infâme Employability, il s'est ainsi ponctuellement allié à de nombreux Super-Militants, comme Miss Assedic, Captain Chômeur, Wonder Migrant, RMI-Girl, Méga Trans, Professor Fei Nianh ou encore les jumeaux Intermutants 8 & 10. Récemment il s'est illustré dans l'occupation du Toit de l'Unedic avec les Golden Précaires, et il serait en passe de participer à un nouveau mouvement de Radiés du RMI et des Assedic : les A-men (The Flooz).

Base d'opérations : Installé un temps sur le Toit de l'Unedic avec les Golden précaires, Super est le plus souvent mobile. Il parcourt l'Europe dans son Précaire Truck, et ses actions ne connaissent pas plus de frontières que de pause.

Origine : C'est à la suite des radiations massives émises par les Assedic que Super Précaire a dû développer ses pouvoirs. Il acquit ainsi la capacité de survivre avec moins de 400 euros par mois, aussi bien en métropole que dans les montagnes. Cependant, refusant de se contenter de capitaliser ses pouvoirs et bien conscient que le Plein Emploi était mort et ne reviendrait pas, Super n'eut dès lors de cesse de lutter pour Sauver les Droits Sociaux et en créer de nouveaux.

Taille : 1,78 m

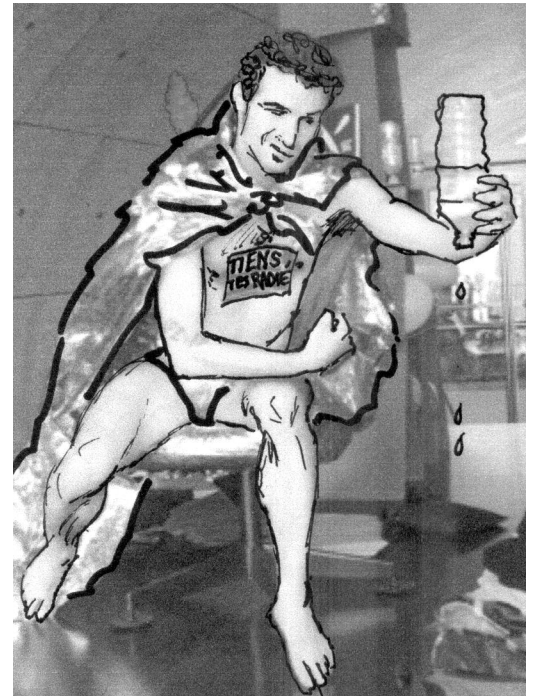
N° d'allocataire CAF : 7242424

Poids : 71kg

N° d'allocataire Assedic : 4442424E

Pouvoirs : Malgré ses faibles revenus, Super Précaire jouit d'une très bonne santé et est un athlète de niveau volcanique. En occupation, il est capable de garder sa bonne humeur et son énergie malgré les restrictions d'eau et de nourriture. Il est également très efficace pour déjouer tous les Controllers qui voudraient lui supprimer les miettes d'allocation que ses luttes lui ont permis d'arracher.

Armes : Super Précaire est vêtu d'une cape de Survie qui lui permet de voler les matérialités qui lui sont indispensables (tomates bio, mozzarella di buffala, littérature ésotérique, ...) sans éveiller l'attention des Vigiles de la Consommation. Sa cape peut également se transformer en Golden Parachute en cas de radiations massives.



Infos, analyses et rdu sur  
[www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org)  
74-76 QUAI DE CHARENTE PARIS 75019  
Tel : 01 40 34 59 74  
METRO : CORENTIN CARIZOU

pour continuer nos actions  
nous avons besoin de votre soutien  
chèques de soutien à l'ordre de l'AIP

À adresser à : CIP-IDF 14-16, quai de la Charente 75019 Paris